

Initiatives

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE



UNE VOIX DIFFÉRENTE
au Sénat

Numéro 118 - AVRIL 2020

**ALORS QUE LA GESTION DE LA CRISE
PAR LE GOUVERNEMENT EST CALAMITEUSE**

**Covid
19**

Faisons primer l'intérêt général sur la logique du marché



**Nous saluons le grand courage du personnel hospitalier
ainsi que celui de tous les salariés mobilisés**

Un gouvernement qui reste

Peut-on lutter efficacement contre la pandémie de covid-19 avec des méthodes fidèles aux dogmes libéraux, alors que ceux-ci ont précisément conduit à méconnaître la crise puis à l'aggraver, notamment en affaiblissant la recherche et le service public hospitalier ? Pour le gouvernement, la réponse est oui, comme en témoignent les dispositions de la loi de finances rectificative et les mesures de l'état d'urgence sanitaire, entré lui en vigueur le 24 mars, qu'il vient de faire adopter par le Parlement. Pour les membres du groupe CRCE, la réponse est en revanche négative. Ils se sont donc abstenus lors du vote de cette loi de finances rectificative et se sont prononcés contre les mesures d'urgence proposées par Emmanuel Macron : pleins pouvoirs au gouvernement pendant deux mois, sans contrôle ou presque ni vote du Parlement ; dérogations injustifiées au droit du travail en matière de congés, de repos hebdomadaires et dominicaux ; mais refus de mettre à contribution les ménages les plus riches et les actionnaires. À ce sujet, les premières ordonnances prises par le gouvernement ont de quoi inquiéter : ces dérogations, qui prévoient même parfois une durée de travail allant jusqu'à 60 heures par semaine, seront en vigueur jusqu'à la fin de l'année, bien après la fin espérée de la crise. Autre fait significatif : pas un euro supplémentaire n'est alloué en faveur des hôpitaux et des personnels soignants afin de leur donner réellement les moyens de faire face efficacement à l'afflux des patients. Les deux milliards débloqués serviront, bien tardivement, seulement à l'achat de masques et de respirateurs et à payer des indemnités journalières. Le « plan massif d'investissement » et « les primes exceptionnelles » promis par Emmanuel Macron, s'ils doivent vraiment se concrétiser, arrivent là aussi bien tard. Pourquoi ne pas avoir inscrit ces mesures dès à présent dans la loi ? Sur un plan économique, les nécessaires mesures de soutien aux entreprises ne sont assorties d'aucune exigence envers les banques, qui vont pourtant profiter à plein du robinet ouvert par la BCE et de la garantie de l'État à hauteur de 300 milliards d'euros. La finance peut donc dormir tranquille, alors qu'elle est responsable d'une désindustrialisation massive au moment où certaines productions font cruellement défaut pour lutter contre le virus. Dans le domaine de la santé, des nationalisations immédiates seraient de nature à répondre à cette carence. Mais le pouvoir s'y refuse. En dépit de certaines mesures nécessaires et utiles, l'action du gouvernement n'est tout simplement pas à la hauteur de la grave crise que le pays traverse, estiment au bout du compte les élus du groupe CRCE. Elle n'est pas non plus de nature à rassembler les Françaises et les Français, au moment pourtant où la cohésion et la solidarité nationale doivent s'imposer à tous. Et ce n'est pas le ton martial employé par le chef de l'État qui y change quelque chose.

Éliane Assassi, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRCE.

Nous soutenons le personnel hospitalier, du chef de service à l'aide-soignante et au personnel chargé du nettoyage : ils sont debout, avec des moyens si faibles face à l'ampleur du mal qui s'abat. Nous saluons leur courage, leur dévouement, leur prise de risque terrible. De même, nous saluons tous les salariés, artisans et agriculteurs qui continuent à faire vivre le pays, souvent sans protection et sous la menace d'une remise en cause programmée de leurs droits. Nous saluons les fonctionnaires, notamment pompiers et policiers, qui travaillent sans relâche à garantir la sécurité du pays. Pourquoi une telle dérogation démocratique pour l'état d'urgence sanitaire, beaucoup plus importante que pour l'état d'urgence classique ? Nous ne comprenons pas. Associer le Parlement et les forces politiques au combat contre la maladie devrait être considéré non comme un handicap, mais comme un atout ! C'est pourquoi nous avons proposé la mise en place d'un comité de suivi national et pluraliste. Si nous sommes tous unis dans la lutte contre le Covid-19, toutes les opinions doivent être entendues pour agir au mieux, rassembler et se faire comprendre. Prévoir par dérogation que, pour la crise en cours, l'accord du Parlement sur les mesures prises ne sera pas nécessaire pendant une période de deux mois, contre douze jours lors des précédents états d'urgence, n'est pas acceptable. Nous refusons de confier les pleins pouvoirs au Gouvernement pendant deux mois dans de telles conditions ! Dans cette lutte, la démocratie est la grande oubliée – elle qui, dans ces moments difficiles, devrait au contraire être constamment convoquée. Nos craintes sur les mesures sociales du projet de loi sont, elles aussi, confirmées – nous ne sommes plus dans l'état d'urgence sur ce point. En effet, même si l'article 7 du projet de loi permet des accords d'entreprise ou de branche, il prévoit encore des dérogations profondes au droit du travail, qui pourront, s'étendre sur des années, voire devenir permanentes. Temps de travail, congés payés, travail le dimanche : dans tous les secteurs, ce sont encore une fois les salariés que vous voulez mettre à contribution pour sauver les trésoreries des entreprises, certainement pas les actionnaires ! Votre refus de rétablir l'ISF dans le projet de loi de finances rectificative est à ce titre symbolique. Aujourd'hui, c'est la vie des familles, du monde du travail qu'il faut protéger. Le confinement – c'est une évidence – doit être respecté, sans écart ; mais nous désapprouvons les sanctions disproportionnées votées dans la précipitation à l'Assemblée nationale. Au moment même où le gouvernement italien annonce l'arrêt de toute activité de production non essentielle, Mme Pénicaud se félicite de pouvoir contraindre les salariés du BTP à reprendre le travail, tandis que M. Le Maire pousse dans le même sens en agitant l'idée d'une prime de 1 000 euros. Non ! Il faut stopper l'activité là où c'est possible, en maintenant le revenu de tous durant cette période. Surtout, où est l'urgence sanitaire ? Ce texte ne peut être dissocié du projet de loi de finances rectificative. Où sont les moyens pour l'hôpital ? Où est l'effort déterminant pour la mise à disposition de matériels ? L'inquiétude sur le manque de masques, de médicaments et de tests pour la population et même pour les personnels de santé devient criante : le Gouvernement entend-il vraiment leur désespoir ? Où sont les réquisitions d'entreprises pour la sauvegarde nationale ? L'heure est à l'action et à la mobilisation générale pour la protection de tous. Avec détermination, nous serons de ce combat. Le débat sur les causes profondes de cette situation de catastrophe dans un pays aussi riche que la France aura lieu. Une chose est certaine : la solidarité et la santé devront faire partie de nos priorités au cœur de la reconstruction à venir.

« Nous soutenons le personnel hospitalier, nous saluons aussi tous les salariés du privé et tous les fonctionnaires. »

prisonnier de ses dogmes



Pascal Savoldelli, sénateur du Val-de-Marne.

Je veux d'emblée remercier le rapporteur général, qui a dit devant la commission des finances qu'il s'agissait d'un sujet de fond, relevant du projet de loi de finances, à savoir la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. En effet, quand ça va mal, quand ça tangué, quand on traverse une crise financière et économique grave, il ne faut pas seulement verser des larmes de crocodile ; à un moment, il faut mettre la main à la poche, et pardon si l'expression vous choque un peu. En outre, nous ne proposons pas de créer un nouveau dispositif, il existe déjà : il consiste en un prélèvement de 3 % de la fraction du revenu fiscal de référence comprise entre 250 000 euros et 500 000 euros par an, pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés, ou entre 500 000 euros et 1 million d'euros, pour les autres contribuables. Nous proposons de faire passer ce taux de 3 % à 5 % ; c'est acceptable ! De même, nous proposons de doubler la contribution de 4 % de la fraction du revenu fiscal de référence supérieur à 500 000 euros par an, pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés, ou supérieur à 1 million d'euros, pour les contribuables soumis à imposition commune, afin de la faire passer à 8 %. Pourquoi cette proposition ? Parce que, d'abord, il va bien falloir trouver les moyens du plan de sauvegarde de notre économie et de défense des salariés, et que, ensuite, il faut susciter la confiance. L'un d'entre nous parlait précédemment du mouvement des « gilets jaunes » : on a quand même trouvé 10 milliards d'euros, c'est bien parce qu'une demande sociale s'exprimait. Franchement, ces très hauts revenus, on ne va pas les mettre sur la paille ; ce ne sont pas ceux qui ont le plus

« Franchement, ces très hauts revenus, on ne va pas les mettre sur la paille en les mettant un peu plus à contribution et en rétablissant l'ISF. »

de difficultés pour se confiner ; ils le font d'ailleurs parfois dans plusieurs endroits différents, parce qu'ils en ont les moyens... Oui, il faut parler clairement ! C'est comme ça ; quand les temps sont durs, tout le monde ne fait pas comme les sénateurs ici présents ; certains ont eu le temps de prendre l'avion pour s'exporter je ne sais où ou aller se réfugier quelque part tant que les choses restent difficiles. Allez donc voir dans certains quartiers très riches, vous verrez ; on a intérêt à prévoir quelques policiers pour surveiller les appartements. Faites donc payer, un petit peu plus, ceux qui sont déjà mis à contribution, et vous aiderez le smicard, celui qui cherche du travail, la caissière, l'aide-soignant, auquel nous rendons tous hommage, et à juste titre, ou l'agriculteur, qui a du mal à commercialiser sa production ; envoyez ce signe, faites payer un petit peu plus les hauts revenus. Dans le même ordre d'idée, nous proposons de rétablir l'ISF. On peut bien faire le geste de le rétablir et de remettre ainsi 3,2 milliards d'euros dans les caisses de l'État. Nous ne présentons pas des amendements de polémique, mais des amendements constructifs : nous entendons ajouter 3,5 milliards d'euros aux recettes de l'État, tout de suite. Il suffit d'adopter maintenant cet amendement. On en a pour trente secondes et on a 3,5 milliards d'euros de plus ! Ce serait aussi envoyer un signe de mobilisation à l'immense majorité de notre population, cette majorité qui, tout de même, n'est pas concernée par l'ISF. Ne croyons pas que nos concitoyens ne débattent pas, même quand ils sont confinés. Il se pose là, franchement, une question de justice sociale.

Si l'ensemble des élus du groupe CRCE demeurent mobilisés dans leurs départements, seul un nombre limité a pu s'exprimer en séance publique lors de l'examen de ces textes, en raison des mesures de protection et de restriction également en vigueur au Sénat.

Pierre Laurent, sénateur de Paris.

Au moment où les personnels de santé luttent avec courage contre la maladie dans notre pays – et nous les saluons tous les jours –, je rappelle que, pour ce qui nous concerne, nous sommes entrés il y a quatre jours dans cet hémicycle avec la volonté de rassembler nos concitoyens face à l'urgence sanitaire, sociale et humaine. Au terme de ces quatre jours, nous sortons de cette session avec un goût amer parce que le travail effectué n'est pas à la hauteur de la situation. Souvenez-vous que nous avons adopté un projet de loi de finances rectificative qui débloque des sommes importantes pour aider l'économie – objectif que nous partageons –, mais toujours pas les moyens dont a besoin l'hôpital, qui ne prend aucune mesure à cette heure pour desserrer les contraintes en termes de dépenses de santé prévues par l'Ondam, qui ne prévoit rien pour interdire les licenciements pendant la crise sanitaire et qui comporte, dans le cadre de l'état d'urgence que nous votons aujourd'hui, des mesures dérogatoires au droit du travail extrêmement graves. On nous explique que les dispositions sont modérées par les aménagements introduits dans le texte, mais je voudrais quand même rappeler, parce que nos concitoyens doivent le savoir, que le seul article 7 comporte dix alinéas du même acabit que celui que je vais citer : les ordonnances prévues permettent « à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates des jours de réduction du temps de travail, des jours de repos prévus par les conventions de forfait et des jours de repos affectés sur le compte épargne temps du salarié, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités d'utilisation définies au livre Ier de la troisième partie du Code du travail, par les conventions et accords collectifs ainsi que par le statut général de la fonction publique. » De telles mesures ne sont pas de nature à rassembler le pays. Nous nous opposerons à ce qu'elles soient utilisées contre le monde salarié, qui n'a pas à subir une double peine. Nous connaissons trop bien la tentation qui consiste à faire payer ce type de crise aux petits, et nous n'accepterons pas qu'il en soit ainsi ! On essaie de nous endormir, en disant : « Ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer, on ne veut de mal à personne ». Mais, concrètement, les dispositions dont nous parlons ouvrent toutes les possibilités de déroger à des éléments importants du Code du travail ! Vous prétendez nous rassurer, madame la ministre, mais, dans le texte, rien ne nous rassure ! Je vais vous poser une question concrète, sur les congés payés. Des salariés sont actuellement confinés, obligés de garder leurs enfants, par exemple des caissières de supermarché : au mois de juillet prochain, leur expliquera-t-on qu'ils doivent continuer à travailler, parce que l'intérêt de l'entreprise est qu'ils prennent leurs congés à un autre moment ? Il faut dire clairement aux salariés qui subissent cette situation si, dans deux ou trois mois, ils pourront prendre leurs congés d'été. C'est la question concrète que des millions de personnes vont se poser. Peut-être n'en sont-elles pas conscientes pour l'heure, mais c'est notre devoir de la poser aujourd'hui.

« De telles mesures ne sont pas de nature à rassembler le pays. Nous nous opposerons à ce qu'elles soient utilisées contre le monde salarié, qui n'a pas à subir une double peine. »

Fabien Gay, sénateur de Seine–Saint-Denis.

Mes chers collègues, ne cédon pas au manichéisme. Nous défendons nous aussi les entreprises, en même temps que les salariés et les droits de ces derniers. Je rappelle tout de même que, sans salariés, aucune entreprise ne tourne. Cela vous ennuie, mais ce sont les salariés qui produisent la richesse dans ce pays. Pendant les grèves, vous criiez : « Haro sur les grévistes. Les cheminots ne travaillant pas, la SNCF a perdu 500 millions d'euros... » Eh oui, quand les cheminots ne conduisent pas les trains, il n'y a pas de production ! De même, il faudra bien que les salariés soient mobilisés pour faire redémarrer leur entreprise, et cela dans leur propre intérêt, mais pas à n'importe quel prix. Au moment de la sortie de la crise sanitaire, les salariés ne seront plus à 35 ou à 39 heures : dans certaines entreprises, ils pourront travailler jusqu'à 48 heures, c'est-à-dire s'aligner au niveau européen et travailler les dimanches et jours fériés. J'ai même entendu dire qu'il faudrait peut-être prévoir, dès maintenant, la suppression des jours fériés du mois de mai. Je repose donc la question très précisément : quelles sont les entreprises concernées ? En effet, pour l'instant, la rédaction de l'alinéa 8 vise la totalité des entreprises en France, et pas seulement les secteurs stratégiques. Ma deuxième question est la suivante, madame la ministre : quelle sera la durée de ces habilitations ? Jusqu'à la sortie de la crise sanitaire, ou plus longtemps ? Que veut dire « quelque temps après » : après les grandes vacances, en septembre, en décembre, ou encore au-delà ? Si c'est très loin dans le temps, je vous préviens, ce sera sans nous. Je le répète : si l'on prend cette disposition au pied de la lettre, plus de 95 % des entreprises sont

« Nous défendons nous aussi les entreprises, en même temps que les salariés et les droits de ces derniers. »

concernées. Est-ce que je me trompe, madame la ministre ? À toutes ces entreprises, on va donc permettre de déroger aux règles du Code du travail et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical... J'insiste d'autant plus que « les entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation », ce sont celles qui, jusqu'à il y a peu, avaient un statut : ce sont les gaziers-électriciens, les cheminots et tramotins, mais aussi les forces de sûreté et de sécurité, toutes celles et tous ceux qui ont parfois été montrés du doigt, alors qu'ils travaillent déjà beaucoup plus que les autres les dimanches, les jours fériés et les week-ends, pour assurer la continuité du service public. Madame la ministre, si ce ne sont pas ces salariés qui seront concernés par les dérogations, il faut nous dire précisément à quelles entreprises vous pensez. Si les mesures sont limitées à la durée de ce que nous appelons la crise sanitaire, nous pouvons entendre un certain nombre d'arguments. Mais ne resteront-elles pas en vigueur plusieurs mois, peut-être jusqu'à l'été ou même en décembre prochain, voire au-delà ? Madame la ministre, nous avons besoin d'une réponse !

Pierre Ouzoulias, sénateur des Hauts-de-Seine.

Mon collègue du CNRS Bruno Canard, directeur de recherche, travaille depuis très longtemps sur la famille de virus à laquelle appartient celui qui provoque le Covid-19. Alors qu'il est un spécialiste mondialement reconnu, il passe son temps, comme tous les chercheurs aujourd'hui, à trouver de l'argent et a dû arrêter ses recherches, faute de crédits. Aujourd'hui, il nous dit : « Face au coronavirus, énormément de temps a été perdu pour trouver des médicaments. » Voilà comment des économies réalisées sur le budget de la recherche se paient aujourd'hui en vies humaines. Très récemment, la ministre de l'Enseignement supérieur a décidé, dans l'urgence, de créer un fonds doté de 50 millions d'euros pour la recherche sur le coronavirus. Je ne trouve pas du tout dans votre texte, monsieur le secrétaire d'État, la trace budgétaire de cet engagement pris devant la Nation. Il faut absolument financer ce fonds aujourd'hui : c'est une nécessité pour faire face non seulement à la crise actuelle, mais aussi à celle qui viendra l'hiver prochain, parce qu'on peut redouter que ce virus soit, comme celui de la grippe, saisonnier. Nous devons travailler dès maintenant, et en toute urgence, sur les voies médicamenteuses pour guérir ce virus, « quoi qu'il en coûte » comme l'a dit le Président de la République. Nous avons trouvé une solution budgétaire pour financer directement cette ligne en fonction des contraintes auxquelles nous sommes soumis. Nous vous proposons un plafonnement du crédit d'impôt recherche qui ne touche pas les PME, afin d'injecter rapidement des moyens très importants dans la recherche, qui malheureusement a été délaissée. Je crois très sincèrement, monsieur le secrétaire d'État, que vous ne prenez pas la mesure de l'urgence à laquelle nous sommes confrontés. Par ailleurs, à propos du projet de loi sur la recherche, justement, le président du Sénat nous a dit très récemment, et je suis de son avis, que ce projet de loi ne comporte ni méthode, ni calendrier, ni fond. On ne va donc pas attendre, pour investir sur la recherche et sur le coronavirus, que cette loi arrive, fût-ce en 2021. Ce dont nous avons aujourd'hui besoin, c'est d'un engagement immédiat ; il faut que vous incluez ces 50 millions d'euros dans le présent texte budgétaire. Tel est le message politique que vous devez envoyer à la communauté scientifique pour qu'elle trouve un vaccin dans les plus brefs délais ; c'est votre devoir, vous devez envoyer ce message à la Nation et nous devons retrouver, dans votre texte, cet engagement de 50 millions d'euros.

« Des économies réalisées sur le budget de la recherche se paient aujourd'hui en vies humaines. »

Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice de Paris.

La mobilisation générale et l'unité nationale dans l'action n'imposent pas l'alignement et ne sauraient justifier un chantage à l'unanimité, surtout quand des décisions pourtant nécessaires ne sont pas prises et que certaines autres pourraient se révéler négatives voire dangereuses, alors même qu'elles ne semblent pas justifiées pour affronter efficacement la crise sanitaire. C'est hélas ce que nous observons actuellement. Ce n'est pas le moment de tirer le bilan des responsabilités et de l'incurie manifeste lors des premières décisions face à l'épidémie de coronavirus, l'impréparation de notre pays à une crise sanitaire et dans la fragilisation de son système hospitalier, de santé et de prévention. En revanche, il est de notre devoir de tirer la sonnette d'alarme sur les graves problèmes qui se posent aujourd'hui (accès aux masques, développement des tests, matériels respiratoires...) ou qui pourraient se poser demain (pénuries de médicaments, approvisionnement) auxquels il faut apporter dès maintenant des solutions. Or, lors du débat sur les trois projets de loi qui étaient présentés au Parlement, le gouvernement n'a pas été très clair sur la façon de répondre à ces différents enjeux et ne nous a pas convaincus que tout était fait pour apporter les solutions nécessaires. Approuver ces lois nous aurait rendus complices de décisions que nous estimons parfois dangereuses et inutiles pour affronter la crise sanitaire. Le gouvernement ne peut nous accuser de l'avoir empêché d'agir, car il dispose d'une majorité écrasante à l'Assemblée nationale pour faire voter cette loi et a obtenu le soutien de la droite sénatoriale. Nous sommes arrivés dans ce débat parlementaire avec un seul objectif : améliorer la capacité des pouvoirs publics à faire face efficacement à l'épidémie actuelle dans le respect de nos cadres démocratiques. Hélas, le déroulement de l'examen de la loi a plutôt aggravé nos craintes que réellement fait avancer nos capacités collectives à agir.

« La mobilisation générale et l'unité nationale dans l'action n'imposent pas l'alignement. »

Laurence Cohen, sénatrice du Val-de-Marne.

L'heure n'est pas à la polémique, le temps du bilan viendra, mais voilà des années que les personnels médicaux, paramédicaux, administratifs et techniques des hôpitaux tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences des politiques austéritaires menées par les gouvernements successifs. En vingt ans, 100 000 lits ont été fermés, selon le médecin urgentiste Christophe Prudhomme, dont près de 4 500 ces deux dernières années, et 50 % des lits des services de soins de longue durée de l'AP-HP sont voués à la fermeture. Devant cette asphyxie délibérée de l'hôpital, la casse de la santé et du secteur médico-social, la mobilisation du personnel n'a pas faibli. Depuis plus d'un an, il est en grève, mais ce gouvernement n'a pas répondu à ses demandes légitimes. Aujourd'hui, vous annoncez la mobilisation de 2 milliards d'euros pour faire face à cette urgence sanitaire, mais il ne s'agit

« Depuis plus d'un an, le personnel hospitalier est en grève, mais ce gouvernement n'a pas répondu à ses demandes légitimes. »

en réalité que d'un dégel de crédits. C'est proprement insuffisant, et même insultant pour les personnels de santé, qualifiés par le Président de la République de « héros en blouses blanches » mais qui ont besoin non de compliments, mais d'actes forts ! Monsieur le ministre, pourquoi refusez-vous de rendre à la santé, a minima, les 5 milliards d'euros, dont 1 milliard d'euros pour l'hôpital, qui lui ont été pris au travers notamment du dernier PLFSS ? Allez-vous, oui ou non, ouvrir les crédits nécessaires pour répondre à l'urgence sanitaire ? Monsieur le ministre, avec tout le respect que je vous dois, c'est de l'enfumage ! Je ne parle pas de logiciel, mais de budget. Or vous n'avez absolument rien dit à ce sujet ! La société civile se

mobilise, en effet, mais pas le Gouvernement, qui ne débloque pas de crédits pour la santé. Combien de lits seront-ils ouverts ? On ne sait pas ! Nous sommes dans le flou. Dans les hôpitaux, il y a aujourd'hui un manque criant de masques, de gel hydroalcoolique, de gants, et vous le savez pertinemment. Nous sommes tous alertés à ce sujet dans nos circonscriptions. Vos belles paroles peuvent sans doute servir à amuser la galerie, mais elles ne me satisfont pas ! L'heure est grave, mes chers collègues, et, dans ces moments, on a besoin d'actes, et non de paroles ! Vous nous trouverez à vos côtés si vous débloquez effectivement des moyens, monsieur le ministre.

Esther Benbassa, sénatrice de Paris.

L'article 10 du projet de loi prévoit de prolonger par ordonnance la durée des visas, titres de séjour, autorisations provisoires de séjour, récépissés et attestations de demande d'asile qui auront expiré entre le 16 mars et le 15 mai 2020. Une fois n'est pas coutume, le Gouvernement semble prendre ses responsabilités en matière migratoire ; nous ne pouvons que saluer une telle décision. Les procédures d'obtention d'un titre de séjour et celles qui sont nécessaires à leur renouvellement sont source d'un stress constant pour les personnes migrantes. Beaucoup d'entre elles craignent l'expulsion ou l'enfermement en centre de rétention administrative, même si elles sont en situation régulière, intégrées et présentes sur notre sol depuis de nombreuses années. Si, à cette peur constante de l'éloignement il avait fallu ajouter l'angoisse engendrée par la crise du coronavirus, la situation aurait pu s'avérer insoutenable pour les étrangers résidant en France. À l'heure où la pandémie nous frappe, nous devons faire preuve de solidarité avec les migrants.

Le virus est susceptible de s'attaquer à tout le monde. Protégeons nos concitoyens et de la même manière permettons à ceux qui n'ont pas la nationalité française de vivre cette crise dans une certaine stabilité et de la manière la moins dramatique possible.

« Nous devons faire preuve de solidarité avec les migrants. Le virus est susceptible de s'attaquer à tout le monde. »

Restriction des libertés : attention à ne pas franchir la ligne rouge !

Les élus du groupe CRCE ont demandé au gouvernement la saisine en urgence de la CNIL et du Défenseur des droits. Avec cette interrogation : la lutte contre le Covid-19 peut-elle légitimer toute atteinte aux libertés ? L'Élysée a en effet lancé une réflexion sur le suivi par GPS des personnes infectées, déjà expérimenté en Corée du Sud. Et depuis le 18 mars, la Préfecture de police de Paris a déployé un dispositif de surveillance aérien dans le ciel de la capitale. « Traçage numérique, algorithmes, création d'applications de recensement des personnes infectées, la start-up nation semble échapper à tout confinement », alertent-ils. Plus généralement, les sénatrices et sénateurs du groupe appellent « à une vigilance accrue face à la création d'un régime d'exception qui par nature bouscule les règles et les valeurs fondamentales de notre République, et mettent aujourd'hui en garde contre le développement de ce genre de technologies qui fragilisent les piliers de notre État de droit ».

NOUS PROPOSONS

HÔPITAUX

Une enveloppe financière spécifique de plusieurs milliards d'euros doit rapidement être dégagée pour embaucher du personnel hospitalier, créer des lits d'hospitalisation, permettre l'achat de matériels supplémentaires, et garantir la trésorerie des établissements de santé. Un loi de financement rectificative de la sécurité sociale est donc nécessaire, pour augmenter fortement l'ONDAM hospitalier, aujourd'hui fixé à 2,4 %, et ainsi financer ces mesures d'urgence.

CRÉATION D'UN COMITÉ NATIONAL DE SUIVI

Ce comité pluraliste réunit le gouvernement, le comité scientifique, les représentants politiques du Parlement, les organisations syndicales représentatives et les associations d'élus locaux.

SALARIÉS ET ENTREPRISES

Mesures de protection pour les salariés obligés de travailler. Garantie du salaire à 100 % pour les salariés en chômage partiel. Interdiction des licenciements en raison de motifs liés à l'état d'urgence sanitaire. Suppression des dérogations au droit du travail. La liste des entreprises « nécessaires à la sécurité de la nation ou à la continuité de la vie économique et sociale » doit concerner uniquement les services publics ou les entreprises privées menant une mission d'intérêt général.

FINANCEMENTS

Rétablissement de l'ISF. Majoration de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. Mises à contribution des assurances privées par la mise en place d'une taxe exceptionnelle sur leur réserve de capitalisation destinée à abonder le fonds de solidarité, aujourd'hui insuffisant, destiné à garantir la pérennité des PME. La garantie de l'État doit par ailleurs s'appliquer uniquement sur des prêts à très faible taux, afin que le dispositif ne génère pas d'effet d'aubaine pour les établissements bancaires.

SOLIDARITÉ

Aide exceptionnelle de 30 millions d'euros en faveur des associations à vocation sociale et d'aide à la personne.

RECHERCHE

Déblocage immédiat de 50 millions d'euros pour la recherche sur le Covid-19 pris sur le CIR.

COLLECTIVITÉS

Les collectivités territoriales sont directement impactées par la crise sanitaire et le confinement, alors qu'elles continuent de rémunérer les fonctionnaires et contractuels qu'elles emploient. Elles sont également en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire, notamment les communes qui constituent le premier interlocuteur de l'État pour beaucoup de citoyens. Dans le même temps, elles sont touchées par des baisses de recettes importantes (cantines, centres de loisirs). Il est donc nécessaire de pouvoir disposer rapidement d'un rapport sur l'impact financier de la crise sur les collectivités, afin de juger de l'opportunité de leur accorder des crédits exceptionnels.

Décernée haut la main à Agnès Pannier-Runacher, la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances qui a estimé « hors sujet » l'amendement de rétablissement de l'ISF défendu par le groupe CRCE pour mieux le rejeter, avec cette explication : « On a pu en effet constater que l'ISF avait un impact sur l'économie. Or, je crois qu'il y a déjà suffisamment d'impacts sur l'économie pour ne pas en rajouter. » La même déclarait quelques jours plus tôt que la crise était l'occasion « de faire de bonnes affaires en Bourse ». On peut donc incontestablement se fier à son analyse économique !

La médaille du Palais

L'imbroglie des élections municipales

Premier tour maintenu, second tour annulé puis repoussé : le feuilleton des élections municipales illustre à lui seul l'inconséquence et l'impréparation du gouvernement. Outre ses injonctions contradictoires (restez chez vous, mais allez voter), il a de la sorte pris le risque de favoriser la contamination au covid-19, et accessoirement, il a jeté dans l'incertitude des dizaines de milliers d'élus locaux. Finalement, le gouvernement a décidé de valider l'élection des conseils municipaux dans les 30 000 communes où cette élection a eu lieu dès le premier tour, tout en repoussant à plus tard l'élection par ces conseils des nouveaux maires et de leurs adjoints. Pour les autres communes, généralement les plus importantes, le second tour est reporté, au plus tard, à juin 2020. Un rapport du gouvernement, fondé sur une analyse du comité de scientifiques se prononçant sur l'état de l'épidémie de Covid-19 et sur les risques sanitaires liés à la tenue du second tour, sera remis au Parlement au plus tard le 23 mai.

La date de ce second tour sera fixée par décret en Conseil des ministres, pris au plus tard à aussi le mercredi 27 mai, si évidemment la situation sanitaire permet l'organisation des opérations électorales. Les déclarations de candidature seront déposées au plus tard le mardi suivant la publication du décret de convocation des électeurs. La campagne électorale sera ouverte à compter du deuxième lundi qui précède le tour de scrutin. Si la situation sanitaire empêchait la tenue du second tour avant le 30 juin 2020, le Parlement devrait être de nouveau saisi. Au-delà de cette date, l'élection des conseils municipaux qui n'ont pas été élus au premier tour devra alors se faire en deux tours, le premier étant annulé afin de préserver la sincérité du scrutin. Limpide, non ?

IL EST URGENT QUE L'ÉTAT REPRENNE LA MAIN ET RETROUVE UNE MAÎTRISE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS DE NOMBREUX SECTEURS STRATÉGIQUES AUJOURD'HUI ABANDONNÉS AU PRIVÉ. DES NATIONALISATIONS DURABLES POURTANT REJETÉES PAR ÉDOUARD PHILIPPE LORSQU'IL A ÉTÉ INTERROGÉ AU SÉNAT PAR ÉLIANE ASSASSI.

Des nationalisations immédiates et dans la durée

À question claire d'Éliane Assassi, réponse dilatoire du Premier ministre. Interrogé par la présidente du groupe CRCE le 25 mars lors d'une séance restreinte de questions d'actualité au gouvernement à propos de la nécessité d'opérer certaines nationalisations, Édouard Philippe a préféré botter en touche. « *L'heure est grave. L'épidémie de coronavirus s'étend sur toute la planète et notre pays est particulièrement frappé. Des mesures exceptionnelles sont prises, mais elles ne sont pas suffisantes, a pourtant plaidé Éliane Assassi. Nos hôpitaux, nos EHPAD appellent à l'aide. Ils ont besoin de masques, de réanimateurs, de tests, et bientôt de médicaments. L'incapacité de la sixième puissance économique mondiale à fournir ce qui pourrait paraître une évidence est dramatique. Cette incapacité est révélatrice du ravage du libéralisme, système que vous portiez aux nues avec d'autres avant. L'État doit maintenant reprendre la main, un État citoyen au service du peuple. Nous vous proposons deux voies d'action immédiates, M. le Premier ministre : il faut rouvrir et nationaliser en urgence l'usine Luxfer, seul fabricant en Europe de bouteilles à oxygène, fermée il y a quinze mois par son propriétaire britannique. Les 134 ex-salariés ont maintenu en l'état le matériel. Annoncez la nationalisation et la réouverture ! Ensuite, décidez aujourd'hui la réquisition d'usines de textile pour la fabrication massive des masques. Contrairement à d'autres, elles sont aujourd'hui indispensables à la gestion de l'urgence sanitaire.* » Deux demandes précises auxquelles le Premier ministre n'a pas daigné répondre, se contentant de vagues généralités : « *L'État est déjà actionnaire de grands groupes stratégiques. Il n'a pas vocation à l'être de toutes les entreprises françaises. Là où il est déjà actionnaire, l'État prendra ses responsabilités. S'il devait intervenir au-delà, par des prêts particuliers ou des prises de participation, pour sauver des entreprises stratégiques en difficulté ou menacées par des interventions étrangères, il prendrait là aussi ses responsabilités pour qu'elles puissent passer la crise. Nous n'excluons rien, mais annoncer par principe l'intervention de l'État, c'est se condamner à ne pas pouvoir intervenir partout. Bercy regarde avec attention où et quand il conviendra d'intervenir, en fonction de la capacité des entreprises à passer ce cap et de leur caractère stratégique ou*



non. » Il s'agit donc pour le gouvernement de nationaliser temporairement, sous la contrainte, pour sauver encore une fois la mise à des possédants aux abois. Une option dont ne veulent pas les élus du groupe CRCE. « *Nationaliser n'est plus un gros mot. M. le Maire et vous-même l'évoquez, le MEDEF lui-même abjure le gouvernement d'y recourir, a souligné Éliane Assassi. Les sociétés construites sur la quête du profit, la concurrence, la primauté des intérêts privés vacillent. La crise sanitaire en est le terrible révélateur. Oui, il faut redonner à l'État la maîtrise du destin de notre pays. Mais, contrairement au MEDEF nous ne voulons pas de nationalisations temporaires pour sauver les actionnaires.* » Les secteurs concernés, utiles à cette maîtrise populaire et mis ainsi au service de l'intérêt général en passant sous le giron public, ne manquent pas : banques, énergie, industrie pharmaceutique... Pour ne citer que ceux-là !

LES 16 MEMBRES DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE : Éliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRCE ; Cathy APOURCEAU-POLY, sénatrice du Pas-de-Calais ; Esther BENBASSA, sénatrice de Paris ; Éric BOCQUET, sénateur du Nord ; Céline BRULIN, sénatrice de Seine-Maritime ; Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne ; Pierre-Yves COLLOMBAT, sénateur du Var ; Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire ; Fabien GAY, sénateur de Seine-Saint-Denis ; Guillaume GONTARD, sénateur de l'Isère ; Michelle GRÉAUME, sénatrice du Nord ; Pierre LAURENT, sénateur de Paris ; Marie-Noëlle LIENEMANN, sénatrice de Paris ; Pierre OUZOULIAS, sénateur des Hauts-de-Seine ; Christine PRUNAUD, sénatrice des Côtes-d'Armor ; Pascal SAVOLDELLI, sénateur du Val-de-Marne.

Journal du groupe communiste républicain citoyen et écologiste. Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. www.senateurscrce.fr / crce@senat.fr
Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction en chef et conception : Emmanuel Raynal. Création graphique et mise en page : Mustapha Boutadjine. Relecture : Sandrine Daudé et Laurence Maurin. ISSN : 1962-5766.